

Question présentée par le député :

M. Pierre Gauthier

Date de dépôt : 23 novembre 2017

Question écrite urgente

Quelles dispositions sont-elles prises vis-à-vis des personnes de retour en Suisse et à Genève après qu'elles ont combattu au sein de groupes armés irréguliers, voire terroristes, en Syrie ou en Irak ?

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Madame la conseillère d'Etat,
Messieurs les conseillers d'Etat,

L'effondrement des derniers bastions tenus par l'organisation « Etat islamique » en Syrie ouvre la voie d'un retour dans leur pays d'origine des personnes ayant combattu au sein de cette organisation (ou d'autres du même genre).

Selon certaines sources non officielles, entre 40 et 70 « djihadistes » suisses seraient partis combattre en Syrie et quelques-uns d'entre eux seraient déjà de retour dans notre pays. D'autres Suisses dont le nombre m'est inconnu seraient partis combattre l'« Etat islamique » aux côtés des forces kurdes.

Plusieurs rapports et de nombreuses enquêtes journalistiques font état de « crimes de guerre » ou de violations graves du droit international humanitaire commis par toutes les parties au conflit, et notamment par les combattants de l'« Etat islamique » qui ont diffusé sur internet ou sur les réseaux sociaux de nombreuses vidéos mettant en scène leurs crimes odieux.

Aucun tribunal pénal international n'a été mis sur pieds à ce jour par l'ONU pour juger de ces actes, seul un « mécanisme d'enquête international et indépendant » a été chargé par les Nations Unies d'enquêter sur les crimes commis durant le conflit en Syrie.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. *De tels combattants sont-ils revenus en Suisse, particulièrement à Genève, et combien sont-ils ?*
2. *Quelles dispositions ont-elles été prises – ou seront prises – vis-à-vis de ces personnes et, le cas échéant, de leur famille ?*
3. *Quel est le statut juridique – tant en regard du droit international humanitaire qu'en regard de la législation suisse – de ceux que les Nations Unies nomment « combattants terroristes étrangers » ?*
4. *Le Conseil d'Etat genevois entend-il entreprendre des démarches auprès de la Confédération afin que cette dernière soutienne la création d'un tribunal pénal international pour juger les auteurs des crimes commis au cours du conflit syrien ?*

Avec mes remerciements anticipés pour vos réponses, recevez, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, mes meilleurs messages.